Plainte sur réseaux sociaux

Par Vanessa63

Bonjour,
Mon ex a porté plainte contre moi.
J'ai porté plainte contre lui.
2 plaintes 2 motifs différents mais les 2 plaintes ont abouti en sans suite à donner.
Imaginons que je poste ma plainte ainsi que la sienne et aussi des passages des conclusions de nos avocats lors de notre divorce au contentieux sur les réseaux sociaux, puis je être condamnée pour je ne sais quelles raisons ? Merci de vos réponses <3

Par ESP

Bonjour
Pourquoi utiliseriez vous les réseaux sociaux pour ce genre d'affaire privée ?

Par Vanessa63

Bonjour ESP, pas la totalité mais certains passages où il y a des mensonges dont certaines personnes connaissent la vérité, puis le côté "psy" mais là ce n'est pas le bon forum :-), du coup vous en pensez quoi ?

Par ESP

Juridiquement, je vous déconseille fortement de faire quoi que ce soit de cette manière, vos soucis ne feraient qu'empirer.

Par Vanessa63

merci ESP c'est bien dommage, psychologiquement ça m'aiderait beaucoup

---
Par yapasdequoi

Bonjour,
Etaler vos problèmes sur les réseaux sociaux est à double tranchant et peut tôt ou tard se retourner contre vous.

Si vous avez besoin de vous confier, choisissez une consultation spécialisée où l'interlocuteur est tenu au secret professionnel.

Par ESP

Hors du problème juridique, j'ajoute que cela peut être mal vécu par vos relations qui préfèrent rester à l'écart.
Mieux vaut en parler individuellement avec ceux qui veulent bien aborder le sujet.

Par Vanessa63

Merci :-(